



PROTOCOLE D'ACCORD
ENTRE L'INITIATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DE
L'INSTOSAI (IDI) ET LA COUR DES COMPTES DU
GABON RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME SUR L'INDÉPENDANCE DES
INSTITUTIONS SUPÉRIEURES DE CONTRÔLES DES
FINANCES PUBLIQUES

Considérant que l'indépendance des Institutions Supérieures de Contrôles des finances publiques (ISC) demeure un défi pour la majorité d'entre elles ;

Considérant que les missions des ISC ne peuvent se développer de façon efficace que dans un environnement qui garantit leur indépendance ;

Considérant la valeur et les avantages que procurent les ISC aussi bien pour les gouvernés que pour les gouvernants ;

Considérant la nouvelle impulsion engagée par l'IDI dans le cadre de son plan stratégique 2014-2018 qui prévoit un accompagnement spécifique sur cette problématique ;

Considérant la sélection de la Cour des comptes du Gabon parmi les trois ISC retenues par l'IDI au titre de la phase pilote du programme portant sur l'indépendance des Institutions Supérieures de Contrôles des finances publiques ;

L'IDI et la Cour des comptes du Gabon s'engagent réciproquement à :

Article 1^{er}: Mettre en œuvre le programme portant sur l'indépendance des Institutions Supérieures de Contrôles des finances publiques conformément au chronogramme arrêté d'accord partie et qui sera annexé au présent protocole dès sa signature à Windhoek en Namibie, en octobre 2017 ;

Article 2 : Disponibiliser leurs ressources (humaines, matérielles et financières...) en vue de la réalisation dudit programme ;

Article 3 : Evaluer régulièrement l'état de mise en œuvre du chronogramme.

Fait à Libreville, le 27 septembre 2017

Ont signé :

Pour le compte

de la Cour des comptes
du Gabon



Monsieur Gilbert NGOULAKIA

*Premier Président
de la Cour des comptes*

de l'Initiative
pour le Développement de l'INTOSAI

A handwritten signature in blue ink that reads 'Ola Hoem'.

Monsieur Ola HOEM

*Directeur Général Adjoint
de l'IDI*